



Conseil national de recherches Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Table des matières

1.	Introduction	2
1.1	Mandat du CNRC.....	2
1.2	Méthode de présentation.....	3
2.	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1	Autorisations et dépenses	4
2.2	Importantes modifications des autorisations.....	4
2.3	Importantes modifications des dépenses budgétaires.....	6
2.3.1	Variation des dépenses cumulatives à ce jour.....	6
3.	Risques et incertitudes.....	7
4.	Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes	7
5.	État des autorisations	9
6.	Dépenses ministérielles budgétaires par article courant	10



1. Introduction

Le Gouvernement du Canada a recours à l'information financière pour appuyer ses décisions, à des fins d'élaboration des politiques, de prestation des services et de référence historique. Ces états financiers ont été préparés pour répondre à ces besoins. Ce rapport financier trimestriel ministériel traduit les résultats de la période comptable en cours et a été préparé conformément au [Budget principal des dépenses](#) ainsi que le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#). Ce rapport devrait être lu conjointement avec le Budget principal des dépenses, avec le Budget fédéral (le [Budget 2016](#), le [Budget 2017](#), le [Budget 2018](#), [Budget 2019](#) ainsi que le [Budget 2021](#)) de de même qu'avec le [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#). Ils ont été préparés par la direction, comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques \(L.R.C. \(1985\), ch. F-11\)](#) et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Bien que ces états financiers n'aient pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) atteste qu'ils sont justes et reflètent bien la situation financière pour la période terminée le 30 septembre 2021.

1.1 Mandat du CNRC

Le CNRC a été créé en vertu de la [Loi sur le Conseil national de recherches \(L.R.C. \(1985\), ch. N-15\)](#) et est un établissement public, conformément à l'annexe II de la [Loi sur la gestion des finances publiques \(L.R.C. \(1985\), ch. F-11\)](#). La mission du CNRC d'apporter une contribution tangible en générant de nouvelles connaissances, en exploitant des technologies de pointe et en travaillant avec d'autres acteurs de d'innovation pour trouver des solutions créatives, pertinentes et durables aux enjeux socioéconomiques et environnementaux actuels et futurs du Canada.

En vertu de la [Loi sur le Conseil national de recherches \(L.R.C. \(1985\), ch. N-15\)](#), le CNRC est responsable de:

- effectuer, soutenir ou promouvoir des travaux de recherche scientifique et industrielle dans des domaines d'importance pour le Canada;
- assurer aux chercheurs et à l'industrie des services scientifiques et technologiques vitaux;
- étudier des unités et techniques de mesure;
- travailler à la normalisation et à l'homologation d'appareils et d'instruments scientifiques et techniques ainsi que de matériaux utilisés ou utilisables par l'industrie canadienne;
- assurer le fonctionnement et la gestion des observatoires astronomiques établis ou exploités par le gouvernement du Canada;
- mettre sur pied une bibliothèque scientifique nationale et d'en assurer le fonctionnement; et
- publier, vendre, ou diffuser de l'information scientifique et technique si le CNRC le juge nécessaire.

De plus amples détails sur le cadre législatif, le mandat et les activités de programme du CNRC sont fournis dans la Partie II du Budget principal des dépenses et dans le [Plan Ministériel](#).



1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction, selon une méthode comptable axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CNRC accordées par le Parlement et celles utilisées par le CNRC en harmonie avec le Budget principal des dépenses de 2021-2022, le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2021-2022 ainsi que le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Ce rapport trimestriel a été préparé au moyen d'un cadre financier à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le Gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées (conformément au paragraphe 5(1)(e) de la *Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C. (1985), ch. N-15)*, le CNRC a l'autorisation de dépenser les recettes tirées de ses revenus de fonctionnement).

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. (1985), ch. F-11)* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le Gouvernement du Canada à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CNRC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

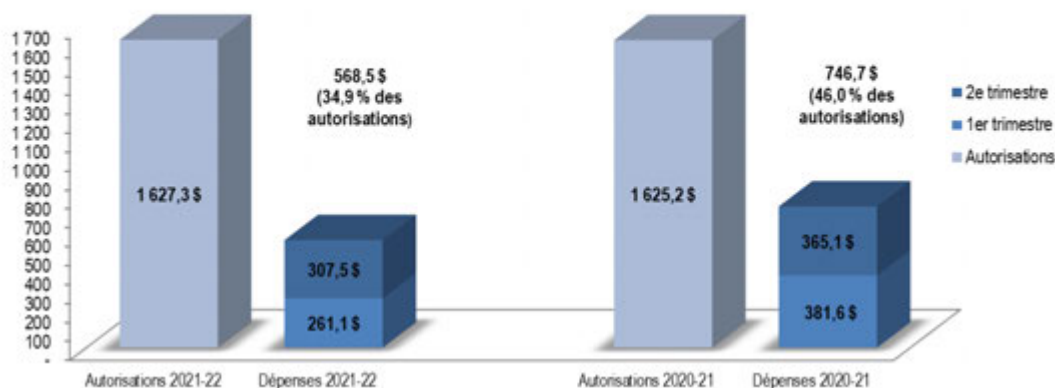
La présente section indique les éléments importants qui ont contribué à la modification des autorisations disponibles pour l'exercice financier en cours et aux dépenses réelles pour le trimestre qui s'est achevé le 30 septembre 2021 par rapport à [l'exercice précédent](#). Veuillez lire la présente section en même temps que l'état des autorisations du CNRC et le tableau sur les dépenses ministérielles budgétaires par article courant du CNRC que l'on retrouve dans les deux dernières pages de ce rapport.



2.1 Autorisations et dépenses

Le graphique suivant compare les autorisations budgétaires et les dépenses au 30 septembre 2021 et celles au 30 septembre 2020.

**Comparaison des autorisations budgétaires et des dépenses
au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2020
(en millions de dollars)**



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, le CNRC a engagé des dépenses totales de 307,5 M\$ au deuxième trimestre de 2021-2022, une diminution de 57,6 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2020-2021. Cette diminution est attribuable à une diminution de 77,4 M\$ des autres montants législatifs principalement en raison des dépenses liées au Programme d'aide à la recherche industrielle – Programme d'aide à l'innovation qui fait partie de la réponse du CNRC à la COVID-19, contrebalancé par une augmentation de 13,7 M\$ des dépenses de fonctionnement et des dépenses liées aux revenus disponibles législatifs combinées, une augmentation de 3,6 M\$ en dépenses en capital ainsi qu'une augmentation de 1,9 M\$ en dépenses en subventions et contributions. Pour un complément d'information, veuillez-vous référer à la section 2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires.

2.2 Importantes modifications des autorisations

Au 30 septembre 2021, les autorisations s'élevaient à 1 627,3 M\$, représentant une augmentation de 2,1 M\$ en comparaison aux autorisations de 2020-2021 à la même période.

L'augmentation de 2,1 M\$ des autorisations est expliquée principalement par les items suivants :

- L'année précédente au 30 septembre 2020, seulement neuf douzième des crédits votés de Budget principal des dépenses 2020-2021 furent relâchés. Alors, 243,1 M\$ n'ont pas été



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021 (non-vérifié)

données au deuxième trimestre de l'année précédente en raison des Règlements modifiés de la Chambre des communes. Au 30 septembre 2021, les crédits complets furent relâchés ;

- Une augmentation de 60,0 M\$ en subvention et contribution pour des contributions du Programme emploi jeunesse du PARI ;
- Une augmentation de 21,8 M\$ en raison du mécanisme de report du budget des dépenses en capital ;
- Une augmentation de 10,9 M\$ des revenus législatifs reportés pour utilisation au cours d'exercices ultérieurs à la clôture de l'exercice 2020-21 ;
- Une augmentation de 6,5 M\$ pour l'allocation de compensation suite à la signature des conventions collectives ; contrebalancée par :
 - Une diminution de 6,2 M\$ pour la construction et la mise en service de l'observatoire international du Télescope de trente mètres attribuable au profil financier révisé du projet ;
 - Une diminution de 25,1 M\$ en fonds fédéraux pour les infrastructures ; et
 - Une diminution de 315,7 M\$ en financement de la réponse à la COVID-19 du CNRC, dont la majorité de la diminution est relié à la fin du Programme d'aide à l'innovation du PARI à la fin de l'exercice 2020-21.

Le tableau suivant résume les changements importants des autorisations du CNRC :

Changements significatifs aux autorisations (non vérifiés)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 - Au 30 septembre 2021

(en millions de dollars)

	Crédit 1 Fonction- nement	Crédit 5 Capital	Crédit 10 Subventions et Contributions	Revenus législatifs	Contributions au RASE	Autres montants législatifs	Total
Autorisations – Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 – Au 30 juin 2021							1 579,9
Report du budget de fonds de fonctionnement et du budget des dépenses en capital	17,8	29,6	-	-	-	-	47,4
Augmentation totale des autorisations en comparaison avec l'exercice précédent	17,8	29,6	-	-	-	-	47,4
Autorisations – Total disponible pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 – Au 30 septembre 2021							1 627,3



2.3 Importantes modifications des dépenses budgétaires

Veillez lire la présente section conjointement avec le tableau du CNRC sur l'état des autorisations ainsi que le tableau sur les dépenses ministérielles budgétaires par article courant inclus dans les dernières pages de ce rapport.

2.3.1 Variation des dépenses cumulatives à ce jour

Au 30 septembre 2021, les dépenses de l'exercice à ce jour se chiffraient à 568.5 M\$, ce qui représente une diminution de 178,2 M\$ (23,9 %) par rapport aux dépenses pour la même période de 2020-2021. La diminution est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Augmentation de 18,1 M\$ des dépenses en capital comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce changement est principalement attribuable à une augmentation de 25,1 M \$ en acquisition de terrains, de bâtiments et travaux ainsi que 2,9 M \$ en acquisition de machines et matériel, contrebalancée par une diminution de 11,9 M\$ en frais professionnels ;
- Augmentation de 20,3 M\$ des dépenses de fonctionnement et des dépenses législatives combinées comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce changement est surtout attribuable à l'augmentation de 16,0 M\$ des coûts de personnel, excluant le coût des avantages sociaux, attribuable au renouvellement des conventions collectives et une augmentation de 4,4 M\$ des dépenses de services publics, fournitures et approvisionnements ;
- Augmentation de 32,1 M\$ des paiements de transfert sous la forme de subventions et contributions (S et C) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce changement est principalement attribuable à une augmentation de 14,8 M\$ des contributions versées aux entreprises pour le Programme d'aide à la recherche industrielle et une augmentation de 15,4 M pour le Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions à la Stratégie d'emploi et compétences jeunesse ; et
- Diminution de 249,9 M\$ des paiements de transfert liés aux autres montants législatifs concernant la réponse du CNRC à la COVID-19. Ce changement est attribuable à 246,0 \$ pour le Programme d'aide à la recherche industrielle – Programme d'aide à l'innovation ainsi que 3,9 M\$ pour le Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions à la Stratégie d'emploi et compétences jeunesse.



3. Risques et incertitudes

Au deuxième trimestre, le CNRC a lancé son processus annuel d'actualisation des risques organisationnels et a entamé des consultations auprès d'intervenants afin de définir les nouveaux risques à inclure au profil des risques et des enjeux du CNRC. Le profil actuel englobe les risques et les enjeux liés à la gestion de la collaboration, à la stabilité financière, à la protection du fonds documentaire, à l'infrastructure infotechnologique et au bien-être en milieu de travail.

L'exécution des plans actuels de gestion des risques et des enjeux a progressé à un rythme constant. Parmi les facteurs dignes de mention, mentionnons l'établissement de nouvelles directives et de nouveaux processus pour préserver le partage des données et protéger la propriété intellectuelle. En outre, le plan de sécurité ministériel du CNRC, la stratégie de l'organisation en matière de bien être au travail et sa politique sur le harcèlement en milieu de travail, la prévention de la violence et la résolution des conflits ont été approuvés par le Comité de la haute direction.

4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

Le 4 août dernier, le Conseil des arts du Canada a annoncé la signature avec le CNRC d'un protocole d'entente qui prévoit le transfert du programme Killam au CNRC d'ici à mars 2022. Ce programme englobe, entre autres, la remise des prix et des bourses de recherche Killam en appui à la recherche innovante, et a pour objet de rendre hommage aux penseurs les plus inspirants du Canada et de reconnaître leur contribution.

Le CNRC a officiellement nommé un nouveau dirigeant principal de la recherche numérique le 16 août dernier. Au fil d'une carrière de 27 années au sein de l'organisation, Joël Martin a occupé de multiples postes de direction, notamment ceux de dirigeant principal intérimaire de la recherche numérique et de directeur général intérimaire du Centre de recherche sur les technologies numériques. M. Martin continuera de travailler à la concrétisation de la vision du CNRC dans le domaine de la recherche numérique et de mettre les capacités numériques du CNRC au service d'organisations clés dans le secteur de la recherche et l'innovation pour le plus grand avantage du Canada.

Le 7 septembre dernier, Shannon Quinn a été nommée au poste de secrétaire générale du CNRC. Mme Quinn a précédemment été vice-présidente, Science, technologie et supervision commerciale à Énergie atomique du Canada limitée (EACL), poste où elle assumait la responsabilité de la mission scientifique et technologique d'EACL, des communications internes et externes, et de l'engagement auprès des Autochtones. Mme Quinn a auparavant occupé des postes de haute direction à Ressources naturelles Canada et faisait partie de l'équipe de direction qui a restructuré EACL et mis en œuvre son modèle actuel d'organisation appartenant à l'État exploité par le secteur privé. Elle apporte au CNRC un riche bagage de connaissances et d'expérience qu'elle mettra à contribution dans son nouveau rôle en aidant le CNRC à faire avancer le programme gouvernemental en science, en recherche et en innovation.



Approbation par cadres supérieurs

Approuvé par :

X

Iain Stewart

Président

X

Dale MacMillan

Vice-présidente, Services corporatifs et Dirigeante principale des finances

Ottawa (Canada)



Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021 (non-vérifié)

État des autorisations (non-vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	502 512	132 508	239 817
Crédit 5 - Dépenses en capital	111 354	28 633	51 023
Crédit 10 - Subventions et contributions	647 864	98 151	183 068
Revenus législatifs **	299 821	31 761	61 815
RASE - Législatifs	65 717	16 400	32 799
Autres montants législatifs ***	-	-	-
Autorisations budgétaires totales	1 627 268	307 453	568 522

Exercice 2020-2021 (en milliers de dollars)			
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	378 826	120 864	225 176
Crédit 5 - Dépenses en capital	71 139	25 035	32 961
Crédit 10 - Subventions et contributions	365 852	96 230	150 947
Revenus législatifs **	288 920	29 750	56 148
RASE - Législatifs	63 784	15 751	31 502
Autres montants législatifs ***	456 680	77 407	249 941
Autorisations budgétaires totales	1 625 201	365 037	746 675

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Inclut les revenus législatifs disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs conformément au paragraphe 5(1)(e) de la Loi sur le Conseil national de recherches (L.R.C.) (1985), ch. N-15.

*** Inclut les paiements en vertu de la section 2 de la Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national et la Loi sur la prestation canadienne d'urgence.



Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021 (non-vérifié)

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non-vérifiées)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

	Exercice 2021-2022 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	509 277	137 000	264 805
Transports et communications	27 990	705	984
Information	3 011	228	356
Services professionnels et spéciaux	123 197	14 637	23 567
Location	17 840	1 415	5 250
Achat de services de réparation et d'entretien	32 635	5 600	8 628
Services publics, fournitures et approvisionnements	73 641	10 800	15 582
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	61 316	12 297	29 907
Acquisition de machines et de matériel	99 350	18 185	25 684
Paiements de transfert	647 864	98 137	183 054
Autres subventions et paiements	31 147	8 449	10 705
Total des dépenses budgétaires nettes	1 627 268	307 453	568 522

	Exercice 2020-2021 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	406 094	125 172	247 273
Transports et communications	25 649	440	653
Information	3 882	239	439
Services professionnels et spéciaux	101 617	28 335	36 917
Location	18 803	1 903	4 101
Achat de services de réparation et d'entretien	24 783	4 234	6 349
Services publics, fournitures et approvisionnements	88 080	6 860	10 822
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	80 954	3 717	5 615
Acquisition de machines et de matériel	53 598	11 131	22 877
Paiements de transfert	782 512	173 637	400 888
Autres subventions et paiements	39 229	9 369	10 741
Total des dépenses budgétaires nettes	1 625 201	365 037	746 675

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.